

2021-1644
2022-01-13

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 31/03/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant la Clothianidine SRD2021-03. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2021-1644
2022-01-13

{Booklet Label}

INSECTICIDE CLUTCH[®] 50 WDG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

GROUPE	4 A	INSECTICIDE
--------	-----	-------------

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU POUR L'UTILISATION DANS LES POMMES DE TERRE, LES PATATES DOUCES, LES RAISINS, ET LES CUCURBITACÉES ET LES FRUITS À NOYAU POUR LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES ÉNUMÉRÉS

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine..... 50 %
--

Avertissement : Contient l'allergène lait

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29382
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Contenu net : 50 g – 25 kg

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario
N1C 0A1
www.valent.ca
1-800-682-5368

Culture	Organisme nuisible	Date de la dernière utilisation
Fruits à noyau – abricot, cerise douce et acide, nectarine, pêche, prune, prune et prucot	Punaise marbrée	11 Avril, 2022

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées au traitement direct, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus laissés sur les fleurs, les feuilles et le pollen et dans le nectar par les traitements appliqués au sol.

Ne pas placer les abeilles domestiques dans les cultures de pomme de terre ou de patate douce qui ont subi un traitement au sol pendant la période de floraison.

2021-1644
2022-01-13

NE PAS appliquer sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité des zones d'épandage.

Pour réduire encore davantage le risque d'exposition pour les insectes pollinisateurs, consulter les directives complètes sous la rubrique « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides— Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les directives propres à la culture pour ce qui est de la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

La clothianidine est persistante et peut laisser des résidus jusqu'à la saison suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de la clothianidine aux endroits où ce produit a été appliqué la saison précédente.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, p. ex.) et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN
EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation faible ou modérée des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le butyle ou le nitrile, des chaussures et des chaussettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maisonnée.

2021-1644
2022-01-13

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités à l'intérieur du délai de sécurité après traitement, soit 12 heures après l'application.

Ne pas faire paître le bétail sur les surfaces traitées, ni le nourrir du fourrage ou du foin traité.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Valent Canada, Inc.

PRÉCAUTIONS POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Appliquer seulement ce produit avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses d'application et les instructions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer qu'à la dose déclarée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation visée, ce produit ne peut être utilisé, quel que soit le type d'équipement d'application par voie aérienne.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon inégale (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Appliquer seulement si les conditions météorologiques au site d'application permettent d'obtenir une ouverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables et les bonnes pratiques spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef préparé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de la pulvérisation. Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange des produits et leur chargement ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-800-682-5368 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du conseiller agricole de votre province ou territoire. Ce produit doit être appliqué en fonction des spécifications suivantes :

Volume : Appliquer à la dose déclarée dans un volume de pulvérisation minimal de 45 litres par hectare.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'insecticide Clutch 50 WDG, insecticide du groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Clutch 50 WDG et à d'autres insecticides du groupe 4A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Clutch 50 WDG ou les insecticides des groupes 4 et 4A avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

MODE D'EMPLOI :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Clutch 50 WDG est un insecticide à large spectre pour la suppression d'un large éventail d'insectes infestant les pommes de terre, la vigne, et les cucurbitacées. Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives, l'insecticide Clutch 50 WDG procure une suppression résiduelle des insectes. La durée de la suppression résiduelle dépend de facteurs environnementaux, de la croissance des végétaux, de la dose utilisée et du degré d'infestation par les insectes.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans cet objectif.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX CULTURES DE ROTATION

On peut semer du maïs, du canola, des pommes de terre, des cucurbitacées ou des patates douces en tout temps. Un délai d'un an est requis avant le semis ou le repiquage de légumes-feuilles, de légumes-racines et de tubercules (à l'exception des pommes de terre et des patates douces). On peut semer du soja après un délai de 30 jours.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- NE PAS effectuer d'application foliaire de l'insecticide Clutch 50 WDG après une application sur les plantons, dans le sillon ou sur le sol d'un produit contenant de la clothianidine, ni après l'utilisation d'un autre insecticide de la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A).
- Si la limite saisonnière maximale de l'insecticide Clutch 50 WDG a été appliquée et que la population d'insectes nécessite des traitements supplémentaires, utiliser un autre insecticide homologué qui n'appartient pas à la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A).
- NE PAS appliquer par voie aérienne, sauf sur les cultures pour lesquelles l'étiquette donne expressément des directives pour ce type d'application.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Avant de procéder au mélange, nettoyer la cuve du pulvérisateur en suivant les recommandations de nettoyage décrites sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du volume d'eau désiré et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter la quantité requise de l'insecticide Clutch 50 WDG dans la cuve.
4. Tout en poursuivant l'agitation, remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré.
5. Poursuivre l'agitation pendant le mélange et l'application. NE PAS laisser le mélange reposer sans agitation.
6. Après l'utilisation, rincer et nettoyer la cuve à fond. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque usage et appliquer l'eau de rinçage sur la surface traitée.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

2021-1644
2022-01-13

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, lisez et respectez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes de l'étiquette pour le mélange, le chargement et l'application indiquées sur les deux étiquettes des produits.

Zones tampons de pulvérisation:

Aucune zone tampon n'est requise dans les cas suivants :

- Les utilisations au moyen d'un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.
- Les applications par mouillage du sol ou avec incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat d'eau douce sensible le plus proche, dans la direction du vent (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des habitats d'eau douce des profondeurs:	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur pour grandes cultures	Pommes de terre		10	4
	Cucurbitacées		10	5
	Raisins		15	5
Pulvérisateur pneumatique	Vignes, fruits à noyau	Début de croissance	35	25
		Fin de croissance	25	15
Épandage aérien	Pommes de terre	Voilure fixe	100	35
		Voilure tournante	95	30

Quand les mélanges en cuve sont autorisés, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans la section Pesticides du site web Canada.ca.

MODE D'EMPLOI DANS LES POMMES DE TERRE – APPLICATION FOLIAIRE		
Insectes	Taux (g/ha)	Remarques
Pucerons Doryphore de la pomme de terre Cicadelles	70-105	Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG au moyen d'un pulvérisateur terrestre, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme, ainsi qu'une absorption et une performance optimales de l'insecticide Clutch 50 WDG. Par voie aérienne, appliquer dans 45-50 L d'eau/ha. Appliquer lorsque les populations de ravageurs commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Ne pas traiter entre le stade de fermeture des rangs à 50 % et la chute des pétales.
Ne faites pas plus d'une application par an. Ne pas effectuer d'application foliaire de l'insecticide Clutch 50 WDG si un produit contenant de la clothianidine ou un autre insecticide des groupes 4 ou 4A a été appliqué sur les plantons ou sur le sol. Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 14 jours avant la récolte.		

MODE D'EMPLOI DANS LA VIGNE / LES RAISINS		
Insectes	Taux (g/ha)	Remarques
Cicadelles	100-140	Faire une application avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable.
Phylloxera de la vigne Cochenille	140-210	
Thrips	140	
Punaise marbrée (répression seulement)	210	
Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 1 jour avant la récolte. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable. Utiliser la plus forte dose si la pression exercée par les insectes est intense. Ne pas faire plus de 1 application par année et ne pas dépasser 210 g/ha par année. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles butinent les fleurs des plantes couvre-sol dans la zone traitée Si des abeilles butinent les plantes couvre-sol et si celui-ci contient des plantes ou des mauvaises herbes à fleurs, toujours enlever les fleurs avant d'appliquer le traitement. La tonte, le disquage, le paillage, le hachage ou l'application d'un herbicide certifié permettent d'éliminer les fleurs.		
Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.		

2021-1644
2022-01-13

DERNIER JOUR D'UTILISATION : 11 AVRIL 2022

MODE D'EMPLOI DANS LES FRUITS À NOYAU - ABRICOTS, CERISES DOUCES ET ACIDES, NECTARINES, PÊCHES, PRUNES, PRUNEAUX ET PLUMCOTS

Insectes	Taux (g/ha)	Remarques
Punaise marbrée (répression seulement)	210-420	Commencer les traitements lorsque les populations d'insectes commencent à se constituer, mais avant l'atteinte du seuil de dommages.

Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 7 jours avant la récolte. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable. Utiliser le plus fort taux et l'intervalle le plus court entre les traitements si la pression exercée par les insectes est intense. Si un dépistage en indique la nécessité, on peut faire une 2^e application de 10 à 14 jours après le premier traitement pour la suppression.

Ne pas faire plus de 2 applications par année et ne pas dépasser 420 g/ha par année.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes.

MODE D'EMPLOI DANS LES PATATES DOUCES

Insectes	Taux (g/ha)	Remarques
Larves de : Hanneton européen Scarabée japonais Hanneton masqué Scarabée asiatique des jardins Scarabée oriental	448	Appliquer l'insecticide CLUTCH 50 WDG en présemis avec incorporation, avant la transplantation des boutures de patates douces. Utiliser un volume d'eau suffisant lors du pré-mélange afin d'assurer une absorption et performance optimale de l'insecticide Clutch 50 WDG. Veiller à ce que la transplantation est suivie d'une irrigation ou de pluie suffisante pour assurer une absorption et performance optimale de l'insecticide Clutch 50 WDG. La durée du contrôle peut varier selon les conditions climatiques et édaphiques. Si la pression des ravageurs commence à augmenter dans la saison de croissance, appliquer un insecticide homologué avec un autre mode d'action.

NE PAS faire plus d'une (1) application par année. Ne pas faire d'application foliaire d'insecticide du groupe 4 ou 4A suite à une application au sol.

MODE D'EMPLOI DANS LES CUCURBITACÉES - Courge poivrée, pomme de merveille, poire de merveille, melon amer, courge musquée, giraumon, cantaloup, melon casaba, chayotte, margose à piquants, okra chinois, courge cireuse, pastèque à confire, melon crenshaw, courge à cou tors, concombre, courge-bouteille, gourde comestible, concombre des Antilles, melon golden pershaw, gourde hechima, melon honey ball, melon honeydew, courge hubbard, gourde hyotan, melon mango, <i>Momordica</i> spp., melon brodé, melon de Perse, melon ananas, citrouille, melon Santa Claus, pâtisson, melon serpent, courge spaghetti, courge à cou droit, courge d'été, melon véritable, courge à moelle, pastèque, courge d'hiver, courgette		
Insectes	Taux (g/ha)	Remarques
Chrysomèle du concombre (répression seulement)	140	Appliquer l'insecticide CLUTCH 50 WDG lorsque l'on observe des populations d'insectes se rapprochant du seuil d'intervention. Ne pas attendre que les populations se soient établies au-delà du seuil d'intervention.
Nymphes de la punaise de la courge (répression seulement)		Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage. Une excellente couverture est requise pour obtenir une suppression optimale. Pour optimiser la couverture, utiliser une pression de pulvérisation, des buses, un espacement des buses et un volume d'eau à l'hectare appropriés.
Nymphes de la punaise terne (répression seulement)		
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire plus de 1 application par année. • Ne pas appliquer plus de 140 g/ha/année. • Ne pas appliquer après que la 4^e vraie feuille sur la tige principale est déployée. • Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Ne pas effectuer d'application foliaire de l'insecticide Clutch 50 WDG si un produit contenant de la clothianidine ou un autre insecticide de la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A) a été appliqué sur les plantons ou sur le sol. 		

Clutch est une marque et / ou une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation aux Etats-Unis et ailleurs.

2021-1644
2022-01-13

{Base Container Label}

INSECTICIDE CLUTCH® 50 WDG

INSECTICIDE

[ÉNONCÉ FACULTATIF POUR LES CONTENANTS DE TAILLE 680 G ET PLUS PETITE]
GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

[ÉNONCÉS REQUIS POUR LES CONTENANTS DE TAILLE PLUS DE 680 G]
GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU POUR L'UTILISATION DANS LES POMMES DE
TERRE, LES PATATES DOUCES, LES RAISINS, ET LES CUCURBITACÉES ET LES FRUITS À
NOYAU POUR LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES ÉNUMÉRÉS

USAGE COMMERCIAL

GROUPE	4 A	INSECTICIDE
--------	-----	-------------

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine..... 50 %
--

Avertissement : Contient l'allergène lait

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Contenu net : 50 g – 25 kg

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario
N1C 0A1
www.valent.ca
1-800-682-5368

Culture	Organisme nuisible	Date de la dernière utilisation
Fruits à noyau – abricot, cerise douce et acide, nectarine, pêche, prune, prune et prucot	Punaise marbrée	11 Avril, 2022

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

[ÉNONCÉS DE MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES FACULTATIFS POUR LES CONTENANTS DE TAILLE 680 G ET PLUS PETITE]

[Voir le livret pour tous les mises en garde et restrictions environnementales. Toxique pour les abeilles. Pour réduire le risque d'exposition pour les insectes pollinisateurs, consulter les directives complètes sous la rubrique « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides– Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les directives propres à la culture pour ce qui est de la période d'application.]

[ÉNONCÉS DE MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES REQUIS POUR LES CONTENANTS DE TAILLE PLUS DE 680 G]

2021-1644
2022-01-13

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées au traitement direct, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus laissés sur les fleurs, les feuilles et le pollen et dans le nectar par les traitements appliqués au sol.

Ne pas placer les abeilles domestiques dans les cultures de pomme de terre ou de patate douce qui ont subi un traitement au sol pendant la période de floraison.

NE PAS appliquer sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité des zones d'épandage.

Pour réduire encore davantage le risque d'exposition pour les insectes pollinisateurs, consulter les directives complètes sous la rubrique « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides– Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les directives propres à la culture pour ce qui est de la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN
EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

[ÉNONCÉS DE MISES EN GARDE FACULTATIFS POUR LES CONTENANTS DE TAILLE 680 G ET PLUS PETITE]

Provoque une irritation faible ou modérée des yeux. **Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle et les restrictions pour le scénario de mélange/chargement et d'applicateur tel que décrit dans le livret.]**

[ÉNONCÉS DE MISES EN GARDE REQUIS POUR LES CONTENANTS DE TAILLE PLUS DE 680 G]

Provoque une irritation faible ou modérée des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le butyle ou le nitrile, des chaussures et des chaussettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après

2021-1644
2022-01-13

avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maisonnée.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

Clutch est une marque et / ou une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation aux Etats-Unis et ailleurs